

12 POINTS + VITE

AVEC UNE FORMATION
POST-PERMISS



Pour qui ?

Les titulaires d'un 1^{er} permis de conduire depuis
au minimum 6 mois et au maximum 12 mois.

Comment ?

Une journée de 7 heures de formation par groupe
de 6 à 12 personnes dans une auto-école labellisée.

Avantages ?

- Réduction de la période probatoire :
- AAC :
12 points en 1 an et demi au lieu de 2.
- Formation traditionnelle :
12 points en 2 ans au lieu de 3.
- Meilleure gestion des situations de conduite complexes.
- Meilleure compréhension des choix de mobilité responsable.